



BOONE AND CROCKETT CLUB®

SYSTÈME DE MESURE OFFICIELLE POUR LES GRANDS GIBIERS TROPHÉES D'AMÉRIQUE DU NORD

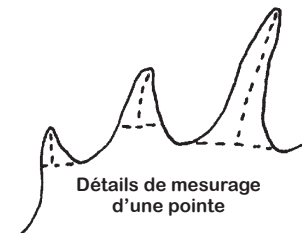
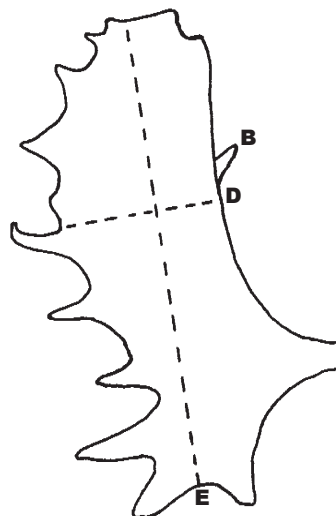
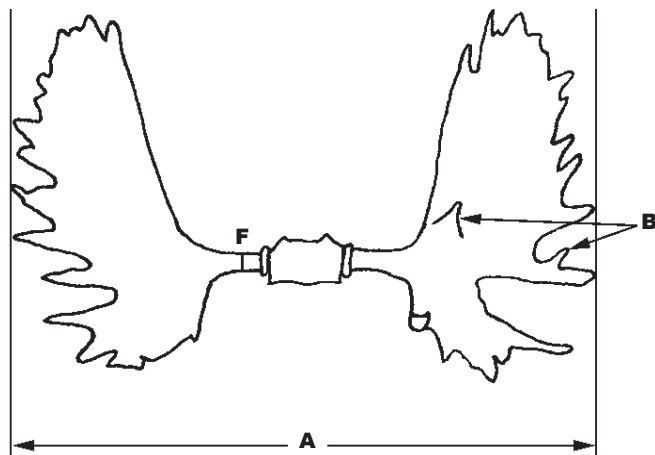
**POINTAGE MINIMUM
DIGNE DE MENTION OFFICIEL**

Canada	185	195
Alaska-Yukon	210	224
Shiras	140	155

ORIGINAL (MOOSE)

TYPE D'ORIGINAL (cochez)

- Canada
 Alaska-Yukon
 Shiras



NOMBRE DE POINTES	Pointes anormales	
	Palmure droite	Palmure gauche
TOTAL de B.		

VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO		COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
A. Plus grande envergure			Merrain droit	Merrain gauche	Différence
B. Nombre de pointes anormales sur les deux palmures					
C. Nombre de pointes normales					
D. Largeur des palmures					
E. Longueur des palmures incluant la palmure frontale					
F. Circonférence des merrains à l'endroit le plus petit					
TOTAL					

ADDITIONNER	Colonne 1	Endroit exact de l'abattage :	
	Colonne 2	Date de l'abattage :	Chasseur :
	Colonne 3	Propriétaire du trophée :	Téléphone :
Sous-total		Adresse du propriétaire :	
SOUSTRAIRE Colonne 4		Adresse courriel du propriétaire :	Nom du guide :
POINTAGE FINAL		Remarque : (Mentionnez toutes anomalies ou caractéristiques uniques)	

Je, _____, certifie que j'ai mesuré ce trophée le _____
NOM EN LETTRES MOULÉES MM/JJ/AAAA

à _____
RUE VILLE PROVINCE CODE POSTAL

et que toutes les mesures et renseignements sont au meilleur de mes connaissances et de mon savoir, faits en conformité avec les instructions que j'ai reçues.

Témoïn _____ Signature _____
MESUREUR OFFICIEL B&C

Numéro d'identité MO :

--	--	--	--

INSTRUCTIONS POUR MESURER UN ORIGINAL (MOOSE)

Les mesures doivent être prises avec un ruban à mesurer en acier flexible de 1/4 pouce de largeur au huitième de pouce le plus près (pas d'autres fractions). Les mesures officielles du panache ne peuvent être prises que 60 jours après que l'animal est été abattu et que son panache ait séché à l'air.

- A. La plus grande envergure :** est mesurée entre deux perpendiculaires en ligne droite et à angle droit avec la ligne centrale du crâne.
- B. Nombre de pointes atypiques sur chaque palmure :** les pointes atypiques sont ces projections qui prennent origine sur des pointes typiques ou sur le dessus ou dessous de la surface palmée ou sur le bord intérieur de la palmure (voir illustration). Les pointes atypiques doivent avoir au moins un pouce de long avec une longueur supérieure à la largeur de sa base.
- C. Nombre de pointes typiques :** les pointes typiques prennent origine sur le bord extérieur des palmures. Pour être reconnue comme étant une pointe, la projection doit être au moins un pouce de long avec la longueur supérieure à la largeur de sa base. Assurez-vous de vérifier que chaque projection se qualifie pour être reconnue comme étant une pointe.
- D. La largeur des palmures :** est mesurée à partir de la surface du dessous de la palmure à angle droit avec le bord intérieur de la palmure. La ligne de mesurage devrait être prise à partir du bord intérieur de la palmure jusqu'à un creux entre les bosses où les pointes à l'endroit le plus large du bord extérieur de la palmure. S'il n'y a pas de bosses ou de pointes, la mesure pour la largeur est prise à la partie la plus large de la palmure. La ligne de mesurage devrait débuter au centre de l'épaisseur de la palmure du bord intérieur et prendre fin au centre de l'épaisseur de la palmure du bord extérieur entre les bosses ou les pointes, ce qui donne crédit pour l'épaisseur de la palmure.
- E. La longueur des palmures incluant la palmure frontale :** est mesurée en contact avec la surface du dessous de la palmure, parallèle avec le bord intérieur de la palmure, à partir du creux entre les bosses où les pointes du haut de la palmure jusqu'à un creux entre deux pointes se qualifiant (si présente) sur la palmure frontale. Si une baie est présente, mesurez à travers celle-ci si la bonne ligne de mesurage est parallèle au bord intérieur et suit cette direction. La ligne de mesurage devrait débuter et prendre fin au centre de l'épaisseur de la palmure, ce qui donne crédit à l'épaisseur de la palmure.
- F. La circonférence des merrains** est mesurée à l'endroit le plus petit tel qu'illustré.

Formulaire d'attestation pour le matériel délivré des trophées récoltés ou obtenus autrement que par la chasse sportive

J'atteste par ma signature que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et précises. Je comprends et consens à ce que tout le matériel servant à l'inscription incluant les photographies, aussi bien que toutes photographies additionnelles prises par le club Boone and Crockett (ses agents, ou représentants) durant la période d'enregistrement triennal au livre des records ou lors de la session de mesurage des juges, ou toute ressemblance obtenue de ces photographies deviennent la propriété du club Boone and Crockett et peuvent être utilisées pour promouvoir le club et ses activités reliées lors de l'enregistrement au livre des records.

Date: _____ Signature Propriétaire du trophée: _____

DÉCLARATION D'INSCRIPTION POUR TOUT TROPHÉE RÉCOLTÉ PAR UN CHASSEUR

Pour être admis comme record par Boone and Crockett Club®, les grands gibiers trophées d'Amérique du Nord ne doivent pas avoir été abattus en utilisant les méthodes et dans les conditions suivantes :

- I. Localiser et regrouper des animaux depuis les airs, puis atterrir aux alentours dans le but de les poursuivre et de tirer;
- II. Pourchasser, coincer ou rassembler en troupeau avec l'aide d'équipement motorisé;
- III. Avec l'aide d'un dispositif de communication électronique qui guide les chasseurs à atteindre les gibiers, de lumière artificielle, de dispositif électronique aidant à intensifier la lumière (jumelles de nuit), télescopes avec télémétrie électronique intégrée, d'équipements donnant des images thermiques, de caméras ou d'appareils électroniques, de minuteriers ou de dispositifs transmettant des images ou du mouvement, ou toute information aidant un chasseur à récolter un gibier avec l'aide d'équipement électronique;
- IV. Confinés en enclos, ou entre barrières artificielles;
- V. Transporter un trophée à un autre endroit dans le but de le rendre éligible;
- VI. Par l'utilisation de pièges ou de médicaments;
- VII. Pendant qu'il nage ou pris dans la neige ou sans défense dans un endroit naturel;
- VIII. Enregistrer sur le permis d'un autre chasseur;
- IX. Avoir abattu un trophée sans respecter les lois et règlements du gouvernement fédéral, ou d'un état, d'une province, d'un territoire ou d'un conseil de bande sur une réserve indienne;

Je certifie que le trophée inscrit et mesuré sur cette charte n'a pas été récolté selon aucune des conditions décrites ci-haut. En signant ce document, je comprends que si les informations que j'ai données sont inexactes ou frauduleuses de quelque façon, le trophée ne sera pas accepté par Boone and Crockett et 1) tous les trophées que j'ai enregistrés précédemment sont sujets à être bannis des éditions futures de **Records of North American Big Game** 2) tous les trophées que je vais enregistrer dans le futur ne seront peut être pas acceptés. J'atteste aussi par ma signature que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et précises. Je comprends et consens à ce que tout le matériel servant à l'inscription incluant les photographies, aussi bien que toutes photographies additionnelles prises par le club Boone and Crockett (ses agents, ou représentants) durant la période d'enregistrement triennal au livre des records ou lors de la session de mesurage des juges, ou toute ressemblance obtenue de ces photographies deviennent la propriété du club Boone and Crockett et peuvent être utilisées pour promouvoir le club et ses activités reliées lors de l'enregistrement au livre des records.

CHASSE LOYALE, tel que défini par Boone and Crockett Club est la manière dont la chasse se fait sportivement, dans le respect des lois et suivant un code d'éthique qui fait en sorte que le chasseur ne peut utiliser des méthodes incorrectes lui donnant un avantage dans le but de récolter un trophée.

Boone and Crockett Club peut exclure toute demande de n'importe quel trophée s'il estime que le trophée n'a pas été récolté de façon sportive ou dans des conditions jugées inappropriées par le club.

Date: _____ Signature du chasseur _____
(LA SIGNATURE DOIT ÊTRE FAITE EN PRÉSENCE D'UN MESUREUR OFFICIEL OU UN NOTAIRE)

Date: _____ Signature du notaire ou du mesureur officiel _____